

## **Conditions spécifiques du programme de fidélisation Privilege**

### **Royaume-Uni**

#### **//Divers**

##### Lois sur la Circulation routière et autres lois

Le Locataire convient par les présentes de répondre à et de régler toutes les notifications et procédures relatives à toute infraction aux Lois sur la Circulation routière commise pendant la période de location et à tout préjudice concernant le Véhicule et son utilisation pendant la période de location ayant pour résultat l'application de pénalités ou de frais supplémentaires et d'indemniser Europcar pour toute dette ou dépense encourue pour ces raisons.

##### Droits de Douane et droits d'accise

Si le Véhicule loué est saisi par les autorités de Douane et d'accise et qu'un montant doit leur être versé, le Locataire sera redevable de tous les frais correspondants et recevra directement la facturation de la part des autorités de Douane et d'accise. Europcar n'assume aucune responsabilité en la matière ou quant aux frais qui y sont liés.

#### **//Assurance**

La Couverture de responsabilité civile (« TPC ») qu'Europcar accorde au Locataire (conformément aux dispositions de la Loi de 1998 sur la Circulation Routière) offre au Locataire une couverture illimitée contre les demandes liées à des blessures corporelles ou à un décès résultant de l'utilisation du Véhicule, ainsi qu'une couverture de 250 000 £ pour les dommages matériels. Les tarifs incluant l'Assurance Responsabilité Civile Europcar ne sont valables que pour les locataires âgés de 23 à 75 ans (74 ans et 364 jours). Le Locataire peut faire appliquer sa propre assurance tous risques, mais il devra obtenir l'autorisation écrite préalable d'Europcar et fournir à Europcar une attestation de couverture valide avant le début de la location. Tous les détails sont disponibles auprès du siège social d'Europcar.

#### **//Modalités de paiement**

##### Taxe sur la valeur ajoutée :

Tous les frais d'Europcar sont indiqués hors TVA. Europcar appliquera des intérêts sur toute somme non payée par le Locataire à échéance au taux de 15% par an. Le Locataire devra également payer les pertes et coûts subis par Europcar pour la préparation, la mise en œuvre ou la tentative de mise à exécution des conditions.

##### Autorisation de carte de crédit

Le montant de l'autorisation de carte de crédit demandée comprendra le montant estimé de la location plus un montant de 150 £.

#### **//Confiscation, vol ou accident**

Si le Véhicule ou l'une de ses pièces ou accessoires est volé ou endommagé dans le cadre d'un acte délictueux, ou s'il est impliqué dans un accident entraînant des blessures corporelles, le Locataire devra immédiatement

contacter la Police locale pour déclarer l'incident. Le Locataire devra ensuite téléphoner à la station de location dans laquelle il a loué le Véhicule puis rendre compte de l'incident dans les vingt-quatre heures et donner à Europcar les coordonnées de la police ainsi que toute autre information qu'Europcar pourra demander. Le Locataire devra aussi téléphoner à la station de location à laquelle il a loué le Véhicule dans les vingt-quatre heures, pour rendre compte de tout autre incident ayant entraîné des dommages pour le véhicule. Si, à la suite d'un tel incident, le Véhicule ne peut être remis en circulation ou s'avère dangereux, il ne devra pas être utilisé. Le Locataire devra toujours : - Noter le Numéro de délit attribué par la police et le nom du policier chargé de l'affaire en cas d'intervention de la police ; - Noter, le cas échéant, les noms, adresses et numéros de téléphone de tous les témoins ; - Eviter de dire ou de faire quoi que ce soit qui démontrerait que l'accident est de la faute du Locataire ; - Envoyer à Europcar tous les papiers et documents que le Locataire recevra en rapport avec l'accident ou le dommage (y compris les copies de tous les documents judiciaires et légaux) ; - Remplir un Formulaire de Déclaration d'Accident Europcar, le signer et l'envoyer à Europcar dans les 48 heures suivant la survenance du préjudice ou du dommage, à défaut de quoi les assureurs pourraient refuser de prendre la demande en considération ; - Coopérer totalement avec Europcar et les assureurs ainsi que toute autre personne désignée par Europcar ou les assureurs. Le Locataire devra permettre à Europcar, aux assureurs ou à toute autre personne désignée par Europcar ou par les assureurs d'entamer les procédures légales ou de faire appliquer les droits accordés au Locataire. Le Locataire devra faire tout ce qu'Europcar ou les assureurs estiment raisonnablement nécessaire pour les aider à faire appliquer les droits d'Europcar ou des assureurs se rapportant au préjudice ou au dommage subi par le véhicule, ses pièces et accessoires au cours de la période de location. Si le Locataire reçoit toute somme d'argent en rapport avec le préjudice ou le dommage subi par le Véhicule et/ou ses pièces et accessoires, il devra la remettre à Europcar et, auparavant, la garder en dépôt pour Europcar.

### **//Service Pannes et Assistance**

Un Service Pannes et Assistance est fourni via l'Assurance et Assistance qui devra être contactée immédiatement. Cette couverture fournit une assistance sur toutes les routes et autoroutes du Royaume-Uni

### **//Conditions de Mise à disposition et de Récupération**

Si le Locataire demande à Europcar de livrer le Véhicule ou de le récupérer et si Europcar accepte, le Locataire sera susceptible de devoir payer des frais supplémentaires et de suivre des instructions additionnelles. Le Locataire aura le devoir de vérifier cela au moment de la réservation.

Si le Locataire restitue le Véhicule, ou si Europcar a convenu que le Locataire le fasse, le Locataire devra laisser le Véhicule pour récupération par Europcar et devra préciser la date et l'heure de restitution, le kilométrage et le niveau de la jauge de carburant ainsi que les autres informations spécifiées dans le dossier des documents de location. Le Locataire devra également se conformer à toute autre demande formulée par Europcar pour accepter de récupérer le véhicule. Le Locataire devra restituer immédiatement le Véhicule si Europcar le lui demande. Au cas où le Véhicule ne serait pas remis à Europcar sur demande, le Locataire autorise Europcar à pénétrer dans les locaux du Locataire et à faire tout ce qui est nécessaire pour reprendre possession du Véhicule. Tous les frais associés à une telle reprise de possession seront à la charge du Locataire. Europcar pourra reprendre possession de tout véhicule, sans notification ou sans engager sa responsabilité, si Europcar estime qu'une telle reprise de possession est nécessaire à sa protection.